



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit avril à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de monsieur Marc MABILLET, président du CCAS.

n° 13/2026

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : Mesdames CORRIHONS Nicole, DAMOUR Françoise, DUFAU Isabelle, LALANNE Nelly, LOGEZ Marie-France, PANELAY Isabelle et PORTET Fabienne ; Messieurs MABILLET Marc, MIREMONT Didier, PAMART Denis et ROBLES Antoine.

Excusés : Madame HORGUES Mireille et monsieur PRADEILLE Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : **Élection des représentants du conseil d'administration du CCAS amenés à siéger au conseil de la vie sociale de l'EHPAD Lucienne Montot-Ponsolle de TARNOS**

Monsieur le président rappelle les dispositions de l'article L311-6 du Code de l'action sociale et des familles : *afin d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement [...] il est institué [...] un conseil de la vie sociale.*

Le règlement intérieur du conseil de la vie sociale (CVS), approuvé à l'unanimité lors de la séance du 12 juin 2025, précise qu'il est composé de 5 membres titulaires et de 5 suppléants qui représentent 4 collèges. Les représentants de l'organisme gestionnaire, 1 titulaire et 1 suppléant, sont élus pour la durée du mandat électoral communal (article 2 du règlement intérieur).

Il convient de procéder à leur désignation.

Les personnes suivantes sont proclamées élues à l'unanimité :

Membre titulaire : Mme DUFAU Isabelle

Membre suppléante : Mme LOGEZ Marie-France

Vote de la question - nombre de votants : 11

pour : 11 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 29 avril 2026



**Le Président du C.C.A.S,
Marc MABILLET**